19 février 2013 **13.129**

Motion Fabien Fivaz

Mesures à court et moyen terme pour améliorer la ligne ferroviaire entre Morteau et La Chaux-de-Fonds

Le Conseil d'Etat est prié de préparer un projet qui précise des mesures à court et moyen terme (portant sur les infrastructures, le matériel roulant et le mode d'exploitation), avant et en complément de l'électrification, pour améliorer la desserte ferroviaire transfrontalière Morteau – Le Locle – La Chaux-de-Fonds, de manière à mettre à disposition une offre de transports publics attractive. Ces projets doivent être réalisés en collaboration étroite avec la région Franche-Comté.

Développement

Le pôle économique des Montagnes neuchâteloises est très dynamique. Il est le principal créateur de nouveaux emplois dans le canton; les collaborateurs frontaliers participent à ce mouvement. Offrir à ces personnes des conditions d'accessibilité acceptables et conformes à leurs attentes est nécessaire. C'est aussi une nécessité pour la population des Montagnes neuchâteloises qui subissent les nuisances liées à l'explosion du trafic motorisé frontalier. Comme la presse s'en est fait l'écho récemment, l'actuelle desserte ferroviaire transfrontalière souffre d'importants déficits:

- l'offre est peu adaptée aux horaires pratiqués par les frontaliers;
- la capacité du matériel roulant est insuffisante;
- la vitesse commerciale est très faible en raison de la vétusté de la ligne, conséquence d'un entretien défaillant des voies et des infrastructures.

Selon les prévisions annoncées par les CFF (brochure "les RER du futur en Suisse romande"), le potentiel de cette ligne transfrontalière est très important, avec une estimation d'environ 1300 passagers à l'horizon 2020, soit une augmentation de 500% par rapport à la situation actuelle (chiffres de 2009). En outre, le succès rencontré par certains bus navettes des entreprises démontrent qu'il existe une demande pour un transport groupé lorsqu'il est attractif. Le projet d'agglomération RUN de deuxième génération a misé sur l'électrification du tronçon Morteau – Le Col des Roches afin de permettre une exploitation à la cadence semi-horaire; malheureusement, cette amélioration n'est pas prévue avant 2020, pour autant que les fonds soient à disposition et que la ligne soit requalifiée par les autorités françaises compétentes. Dans l'intervalle, les pouvoirs publics ne sauraient toutefois rester inactifs: offrir aux frontaliers un véritable choix en renforçant les transports publics est impératif. C'est aussi une mesure indispensable en parallèle de la construction de la H20.

Cosignataires: N. de Pury, C. Gehringer, A. Shah, P. Herrmann, B. Horisberger, D. de la Reussille, R. Aeberhard, G. Würgler, T. Perret, T. Buss, F. Konrad, M. Zurita, D. Ziegler, F. Jeandroz, T. Bregnard et D. Angst.